

La filière de l'armagnac appelle à l'aide

Dès ce 12 janvier, comme d'autres produits français, les spiritueux tels que le cognac ou l'armagnac seront taxés à 25% sur le sol américain. La profession tire la sonnette d'alarme...



La filière de l'armagnac appelle à l'aide

On se souvient que l'administration Trump, dans le cadre du contentieux portant sur les subventions accordées à Airbus et Boeing, avait décidé en octobre 2019 de durcir les droits de douane américains sur de nombreux produits comme nos emblématiques vins et fromages. L'armagnac s'est ajouté à la liste fin décembre...

Mercredi 30 décembre, une nouvelle annonce inquiétante est venue se greffer in extremis au palmarès 2020 des mauvaises blagues. Après avoir imposé fin 2019, avec l'aval de l'OMC, la taxation de quelque 150 catégories de produits en provenance de France et d'autres pays de l'UE, tels nos vins, nos fromages, nos olives et évidemment nos avions, l'administration Trump a décidé d'allonger la liste avant de céder sa place.

À compter de ce mardi 12 janvier, de nouveaux produits comme les pièces détachées aéronautiques ou les spiritueux de type cognac ou armagnac seront surtaxés.

Du côté des producteurs d'armagnac, cette annonce américaine a déclenché une vive inquiétude. « Dans un contexte économique déjà fort tendu en raison de la crise sanitaire internationale, ces sanctions prises par les autorités américaines à l'encontre des vins et spiritueux français sont une véritable bombe économique pour notre filière Armagnac. De nombreuses entreprises ne se relèveront pas », a déclaré Patrick Farbos, président du BNIA (Bureau national interprofessionnel de l'armagnac). La taxe représentera 25% du prix de la bouteille.

Les armagnacs haut de gamme visés...

On rappelle que les États-Unis et la Chine sont les principaux débouchés de l'armagnac à l'export, en particulier sur les segments du haut de gamme et des millésimés. En 2019, les exportations aux États-Unis ont même grimpé de près de 20%, franchissant la barre des 3 millions d'euros, chiffre d'affaires généré pour un bon tiers par les millésimés, justement ciblés ici, car la taxe concernera les bouteilles dont le prix excède les 22,80 dollars (pour 75 cl).

Ainsi, la filière de l'armagnac, joignant ses efforts à celle du cognac, en appelle désormais à Emmanuel Macron, craignant une chute des ventes aux États-Unis, où se feraient aujourd'hui 20% des exportations d'armagnac. Tout ceci survient alors que le président de la République se rendait vendredi à Jarnac, en Charente, au pays du cognac, pour commémorer les 25 ans de la mort de François Mitterrand.

Économiquement, l'eau-de-vie gasconne fait vivre pas mal de monde entre Gers, Landes et Lot-et-Garonne. Le BNIA dénombre plus de 680 producteurs actifs, auxquels s'ajoutent plus de 730 viticulteurs, vigneron ou coopérateurs, sans oublier quelque 164 négociants assurant la commercialisation d'armagnacs. Et l'annonce américaine intervient aussi dans un contexte qui n'était déjà pas folichon avec la crise sanitaire.

En 2020, les exportations d'armagnac ont diminué de plus de 10% en valeur, et de 20% en volume, alors que le marché US a continué de croître en valeur, en dépit d'une baisse des volumes écoulés.

Le BNIA estime que la moitié des acteurs exportant vers les États-Unis seront touchés par cette taxe, et cite des maisons gersoises comme Delord Frères à Lannepax, le Château de Laubade à Sorbets, Castarède à Mauléon-d'Armagnac, Dartigalongue à Nogaro ou encore, dans les Landes, Darroze à Roquefort et le Club des Marques à Villeneuve-de-Marsan.

Quant à l'élection de Joe Biden, l'interprofession n'a pas l'air de croire à un revirement, estimant que la nouvelle administration américaine se satisfera de ces nouvelles rentrées d'argent.

Il ne reste plus qu'à espérer une résolution de ce conflit tenace autour d'Airbus et Boeing...

Plus d'informations sur le site internet, [cliquez ici](#)

Photo Marc Le Saux

Retrouvez l'actualité des Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Béarn et Pays Basque sur Pressel ih ici

